

COMMUNIQUE

L'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques (ARPCE) a procédé, **le 30 septembre 2026 à 13h30 au niveau de son siège**, à l'ouverture des plis des soumissionnaires ayant déposé leurs offres dans le cadre de l'adjudication par appel à la concurrence n° 01/2026, portant sur l'octroi de deux (02) licences pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ouvert au public par satellites en orbite non géostationnaire (NGSO), ainsi que pour la fourniture des services y afférents.

L'ouverture des plis s'est déroulée en séance publique, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par le règlement de l'appel à la concurrence, qui définit les modalités d'ouverture et d'examen des offres, ainsi que les critères régissant leur évaluation.

